

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 47 (1955)
Heft: 5

Artikel: Le "Paradis des travailleurs" : un mythe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4. *L'esprit coopératif*

On donne à entendre que la coopérative de production est, sur le plan économique, la forme d'organisation la plus difficile. Ce n'est pas sans raison. Les difficultés ne sont pas de nature financière seulement. L'entreprise coopérative doit créer et entretenir entre ses membres un esprit de solidarité capable de résister aux tentations des temps de prospérité et des périodes de crise. En outre, l'organisation de l'entreprise doit être souple, capable de s'adapter aux conditions nouvelles, ce qui ne laisse pas de poser aux membres des exigences d'une autre nature, mais tout aussi lourdes que celles auxquelles sont soumises les travailleurs du secteur privé. L'entreprise coopérative n'offre de sinécure à personne; elle exige un effort et un dévouement constants et beaucoup de désintéressement.

C'est pourquoi les coopératives de production mettent de plus en plus l'accent sur la formation des membres, sur les relations humaines, sur les rapports entre les exécutants et les chefs. Elles devraient aussi s'efforcer de développer un véritable régime de cogestion et faire de chacun un collaborateur chargé d'une part de responsabilité. La marge est grande encore entre la réalité et l'idéal. Nombre de coopératives réunissent des assemblées du personnel, mais dont la plupart sont purement consultatives. Le droit de cogestion proprement dit est encore embryonnaire. Un quart seulement des entreprises — les plus importantes — ont des commissions ouvrières de caractère consultatif. Dans un quart des coopératives, les délégués des ouvriers constituent la majorité du conseil d'administration.

Nous sommes encore loin d'un aménagement véritablement coopératif des relations du travail et d'une véritable communauté d'entreprise. De l'avis d'Abrecht et de Steinmann, il y a encore beaucoup à faire pour fortifier l'esprit coopératif au sein d'entreprises qui ne peuvent pas, isolées comme elles le sont, s'abstraire de l'ambiance « capitaliste » qui imprègne toute la vie économique.

Le «Paradis des travailleurs»: un mythe

Voici l'histoire d'une duperie; vous y verrez comment les travailleurs d'un pays au-delà du rideau de fer ont été poignardés dans le dos par un mouvement syndical fantoche. Tandis que pendant des années la propagande communiste a prêché l'évangile du « paradis des travailleurs » que sont l'Union soviétique et ses satellites, les syndicats sous contrôle communiste ont été utilisés pour faire pression sur leurs membres et les tromper.

Les travailleurs sont obligés de vivre dans leur soi-disant « paradis » dans des conditions si misérables et les méthodes de leurs syndicats sont si célèbres que la censure communiste elle-même n'est pas parvenue à empêcher la vérité de jaillir de ses propres journaux.

En 1954, la presse de Russie et de ses satellites continua à révéler comment le mouvement syndical communiste sert à exploiter les travailleurs au lieu de promouvoir leurs intérêts. L'histoire que nous allons vous conter pourrait se passer dans n'importe lequel de ces pays; celui que nous avons choisi a été pris à titre d'exemple pour illustrer l'ensemble.

Voici un tableau de la vie syndicale dans la Pologne d'aujourd'hui entièrement tracé avec ce que nous ont appris l'année dernière les journaux polonais:

En mars, lors du 10^e congrès du Parti ouvrier unifié (communiste) à Varsovie, Wiktor Klosiewicz, président du Conseil syndical polonais, esqua un tableau d'ensemble de la situation syndicale: « Nous n'avons pas encore réussi à résoudre un certain nombre de problèmes affectant la vie quotidienne des travailleurs... Les administrateurs ne semblent pas montrer toute la sollicitude souhaitable pour améliorer les conditions de travail; des fonds destinés à l'application de mesures de sécurité et de conditions hygiéniques de travail ne sont pas entièrement utilisés et on n'apporte pas une attention suffisante à l'achat d'équipements de protection... » Toutes ces questions font l'objet d'une législation expresse, mais les syndicats ne font aucun effort pour en exiger l'application.

Le journal *Glos Olszynski* du 30 janvier faisait remarquer que « les syndiqués ne considèrent pas leur organisation comme un organisme défendant leurs intérêts ». Le discours de Klosiewicz (reproduit le 3 mars par *Glos Pracy*, le journal syndical officiel) nous en fournit la preuve; il y dit en effet: « Il est certain que les syndicats remplissent leurs devoirs d'une façon étroite, et quand il s'agit de questions de production il leur arrive souvent de négliger l'aspect humain de ces problèmes... Notre négligence dans ce domaine... a en maintes occasions relâché les liens entre les syndicats et les masses et a sapé la confiance des syndiqués en leur organisation. Il en résulte également que les travailleurs injustement traités, n'étant pas convaincus que les syndicats pourront leur donner l'aide requise, la chercheront ailleurs. »

Klosiewicz, en fait, se critiquait lui-même, ce qu'il peut faire avec impunité, car il sait bien que les travailleurs n'ont pas la possibilité de le destituer de ses fonctions comme ils pourraient le faire si les syndicats étaient dirigés selon des principes démocratiques.

D'après une résolution du Parti communiste publiée dans *Trybuna Ludu* du 14 avril, « les syndicats ne sont pas parvenus à mener leurs activités dans cette sphère (industrie socialiste) avec vigueur et efficacité tout en s'occupant de façon permanente des nécessités concrètes de la vie des travailleurs... Ils ont toléré que soient violés la législation du travail ainsi que les principes de la sécurité et de l'hygiène du travail et n'ont pas fait preuve de l'initiative et de la fermeté voulues pour obtenir une juste utilisation des fonds sociaux

de plusieurs millions, non plus que pour d'autres mesures destinées à améliorer les standards et les conditions de vie des travailleurs. »

La résolution énonce les tâches que les membres du parti sont supposés remplir afin de rétablir leur autorité parmi les travailleurs. En voici la première: « Les syndicats devraient d'une façon générale encourager et développer toute initiative créatrice de la part des travailleurs, des contremaîtres, des techniciens et des ingénieurs; favoriser l'émulation socialiste dans la lutte pour l'exécution des plans économiques, pour une augmentation continue de la productivité du travail... »

Cette tâche, objectif véritable des syndicats sous contrôle communiste, a été de nouveau énoncée par Klosiewicz lors de la session plénière du Conseil central des syndicats, en septembre, quand il a demandé aux syndicats « de mobiliser complètement leurs travailleurs... pour assurer l'exécution entière des tâches prévues par le plan... ».

En d'autres mots, les syndicats doivent forcer les travailleurs à obéir aux patrons du Parti communiste; le 14 avril, *Trybuna Ludu* met une fois encore l'accent sur ce rôle: « Le parti doit diriger le mouvement syndical... et les syndicats doivent servir de lien entre le parti et la masse. » « Les syndicats réaliseront leurs objectifs et leurs tâches sous la direction idéologique et politique du parti », lit-on le 15 juin dans *Zwiazkowiec*.

Les contrats collectifs n'offrent pas de garanties aux travailleurs. Ils ne servent qu'à pousser à la production et à donner de l'extension à l'« émulation socialiste », système dans lequel le travailleur est acculé à la compétition avec son camarade.

Que peuvent les travailleurs contre cette exploitation? Virtuellement rien. Ils ne peuvent choisir leur syndicat et doivent soit céder à une forte pression et adhérer à l'organisation du parti, soit se débrouiller seuls. Le 1^{er} juillet 1949, un décret officiel promulgait que seule la fédération syndicale communiste était habilitée pour enregistrer les syndicats.

Les syndicats ne se préoccupant pas du bien-être des travailleurs et l'élection des dirigeants n'étant qu'une simple farce puisqu'ils sont choisis préalablement par le parti, pourquoi les travailleurs assistent-ils à des réunions syndicales et donnent-ils une apparence d'authenticité à cette caricature de la liberté démocratique? *Zycie Warszawy*, le 26 juin, nous en fournit la réponse: « J'ai appris qu'en certains endroits les portes sont fermées à la fin de la journée de travail afin d'obliger les travailleurs à assister aux réunions... Dans un coin, je vis douze ouvrières, dans leur salopette de travail bleue, assises sur un banc... L'une déclara: « On nous a pris nos cartes de contrôle pour que nous ne quittions pas l'atelier. »

D'innombrables exemples prouvent que l'exploitation des travailleurs par l'État omnipotent continue derrière le rideau de fer. Ce dont aucun syndiqué sérieux n'avait évidemment douté.